



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
Île-de-France, le :

Transmise au contrôle
de légalité, le :

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne Cabrit

DÉLIBÉRATION

N°18-036 du 28 mars 2018

APPROBATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES SITES RÉGIONAUX GERES PAR L'AGENCE DES ESPACES VERTS Autorisations de programme 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU la délibération n° 18-027 portant approbation du budget primitif de l'Agence des espaces verts ;
- VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts ;

DELIBERE

- Article 1 Une autorisation de programme d'un montant de 2 841 782 € est affectée à l'aménagement des espaces verts régionaux et ventilée par site ou projet selon les tableaux annexés à la présente. Cette affectation est imputée sur le budget 2017, chapitre 907, programme 13 « Aménagement des espaces verts régionaux ».
- Article 2 Une autorisation de programme d'un montant de 1 800 000 € est affectée à l'opération Tégéval. Cette affectation est imputée sur le budget 2017, chapitre 907, programme 14 « Coulées vertes ».
- Article 3 Habilité la Présidente à solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des opérations éligibles aux aides de cet établissement.
- Article 4 Habilité la Présidente à solliciter une aide financière de l'Union européenne pour le financement des opérations d'accueil du public et de desserte forestière éligibles aux aides du FEADER.

| |
|---------------------------------|
| Nombre de votants.....: |
| Votes POUR.....: |
| Votes CONTRE.....: |
| Abstentions.....: |
| Ne prend pas part au vote.....: |